

*SCHILTIGHEIM*



PREFECTURE DU BAS-RHIN

Monsieur le Préfet

5 place de la République

67000 STRASBOURG

Schiltigheim, le 26 avril 2018

Objet : Ensemble immobilier du Dinghof

Monsieur le Préfet de Région,

Les élections municipales qui viennent de s'achever à Schiltigheim ont placé au cœur des débats la question du "Dinghof", un ensemble immobilier sis 17 rue d'Adelshoffen acquis par la commune en 2015 pour réaliser un projet de verger communal autour de la réhabilitation d'une maison du XVIIème siècle.

Tous les candidats opposés au maire sortant ont proclamé leur intention d'empêcher la réalisation du projet immobilier que ce dernier avait autorisé, en parfaite contradiction avec ses engagements lors de la campagne électorale de 2014. La contestation de ce projet est renforcée et légitimée par les résultats des fouilles archéologiques préventives qui concluent au caractère exceptionnel du site et préconisent de ne pas démonter, ni déplacer la maison du XVIIè siècle - ce que prévoit le programme immobilier autorisé par le maire sortant -, mais de la restaurer sur place.

Il a été demandé à M. Kutner de surseoir la signature de l'acte de vente aux promoteurs pour tenir compte de ces éléments nouveaux ainsi que de l'opposition des habitants, qui s'est finalement traduite par le résultat des urnes. Mais il est passé outre et, le 22 mars, soit à peine deux semaines avant le premier tour des élections, il a signé l'acte notarié qui dépossède définitivement la commune.

Si la vente en elle-même semble inattaquable, l'aménagement du terrain reste soumis à une autorisation de votre part. En effet, nous relevons dans l'acte le passage suivant :



"...que le chantier de fouille archéologique a pris fin suivant procès-verbal établi en date à Schiltigheim du 7 mars 2018; étant précisé que le procès-verbal de fin de chantier ne vaut pas libération du terrain de la contrainte archéologique, ni autorisation des travaux projetés par l'aménageur. Il appartient au Préfet de Région, qui en informera directement l'aménageur, de délivrer l'attestation de libération du terrain dans les conditions prévues par le décret 2004-490 du 3 juin 2004".

Dans l'espoir que vous n'avez pas encore délivré cette attestation, nous vous demandons instamment de surseoir votre décision et d'agir en lien avec les services de l'établissement public Archéologie d'Alsace et le Service Régional d'Archéologie, en vue de prendre l'orientation la mieux adaptée et la plus respectueuse du potentiel patrimonial de ce site médiéval exceptionnel. Si l'aménageur se trouve contrarié ou retardé dans ses projets, il peut être envisagé que la commune rachète ce terrain indûment cédé.

L'association des riverains du Dinghof, qui se mobilise pour la préservation et la valorisation de ce site, compte parmi ses membres plusieurs experts en archéologie et constituerait un partenaire précieux pour le projet d'intérêt général que nous souhaitons voir se substituer à une banale et lucrative opération immobilière.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de nos respectueuses salutations,

Christian BALL

Conseiller municipal de Schiltigheim

Copie :

Danielle DAMBACH, maire de Schiltigheim

Jean-Jacques SCHWIEN, Architecte

Berthe BEYER, association du Dinghof

Etienne WOLF, Archéologie d'Alsace

Groupe SCHILICK POUR TOUS - 6 rue de la Glacière 67300 Schiltigheim 06.73.96.32.84.